

Règlement sur les tarifs de la certification de prestataire de cours Fitness Guide

La certification de prestataire de cours Fitness Guide se divise en deux parties:

1. **Certification de prestataire de cours**
Le tarif pour la certification des prestataires de cours s'applique toujours à une entreprise.
2. **Certification de responsable de cours**
Le tarif pour la certification des responsables de cours s'applique toujours à une personne.

Les tarifs ne dépendent pas du nombre de méthodes certifiées ou de cours proposés.

Principes de la certification

- Les membres actifs de BGB Schweiz (professionnel-le de l'activité physique ou entreprise) et les membres d'associations partenaires de BGB Schweiz obtiennent la certification à un tarif réduit.
- Les prestataires de cours sont des entreprises ou des organisations, notamment des entreprises individuelles, des Sàrl, des SA et des associations. Les prestataires de cours peuvent demander une certification.
- Les responsables de cours sont les professionnel-les de l'activité physique qui enseignent une des méthodes certifiées. Les responsables de cours peuvent être identiques aux prestataires de cours, notamment dans les entreprises individuelles ou lorsqu'il s'agit du ou de la propriétaire d'une entreprise. Tou-tes les autres responsables de cours doivent être employé-es par un prestataire de cours. Les personnes employées ne peuvent pas obtenir la certification elles-mêmes.
- La certification de responsable de cours pour une personne est incluse dans le tarif de la certification de prestataire de cours lorsque le prestataire de cours et le ou la responsable de cours sont une seule et même personne.
- Sont considérés comme des méthodes toutes les méthodes d'activité physique, toutes les activités physiques et tous les cours proposés pouvant être certifiés par Fitness Guide.
- Les responsables de cours doivent être dûment qualifié-es pour chaque méthode certifiée.

Durée de validité de la certification et facturation

- La certification est valable deux ans.
- Les tarifs de certification sont facturés tous les deux ans.
- La facturation a lieu après la réception de la demande ou au début de la nouvelle période de certification.
- Lorsque de nouvelles ou nouveaux responsables de cours arrivent pendant la période de certification en cours, une nouvelle facture est émise à ce moment-là (tarif pour les nouvelles et nouveaux responsables de cours).

Tarifs pour les membres actifs de BGB Schweiz et les membres de la FSCFS

Première certification (durée: deux années civiles)

Certification de prestataire de cours CHF 150.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (par personne) CHF 50.– (hors TVA)

Renouvellement de la certification (durée: deux années civiles)

Certification de prestataire de cours CHF 100.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (responsable de cours déjà certifié-e, par personne) CHF 25.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (nouvelle ou nouveau responsable de cours, par personne) CHF 50.– (hors TVA)

Tarifs pour les membres des partenaires de coopération de BGB Fitness Guide

Première certification (durée: deux années civiles)

Certification de prestataire de cours CHF 300.– (hors TVA)

Taxe d'admission pour le prestataire de cours (unique) CHF 100.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (par personne) CHF 100.– (hors TVA)

Renouvellement de la certification (durée: deux années civiles)

Certification de prestataire de cours CHF 150.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (responsable de cours déjà certifié-e, par personne) CHF 50.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (nouvelle ou nouveau responsable de cours, par personne) CHF 100.– (hors TVA)

Tarifs pour les professionnel·les de l'activité physique sans statut de membre

Première certification (durée: deux années civiles)

Certification de prestataire de cours CHF 700.– (hors TVA)

Taxe d'admission pour le prestataire de cours (unique) CHF 100.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (par personne) CHF 150.– (hors TVA)

Renouvellement de la certification (durée: deux années civiles)

Certification de prestataire de cours CHF 650.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (responsable de cours déjà certifié-e, par personne) CHF 100.– (hors TVA)

Certification de responsable de cours (nouvelle ou nouveau responsable de cours, par personne)
CHF 150.– (hors TVA)

Valable dès juillet 2025